

CAPITALE	MOGADISCIO	NOM OFFICIEL	République fédérale de Somalie	
LANGUE(S) OFFICIELLE(S)	Somali, Arabe		SUPERFICIE	637 657 km ²
LANGUE(S) PARLEE(S)	Italien, Anglais		POPULATION	8 025 190 hab.
MONNAIE	Le Shilling Somalien (2.132,39 SOS environ 1 €)			
PRINCIPALES VILLES	Hargeisa, Kisimayo, Bossasso, Berbéra			
REGIME POLITIQUE	République démocratique			
VACCINS	Traitement antipaludéen recommandé			
RELIGIONS	Musulmans			

CONSULAT

26, rue Dumont d'Urville 75 016 Paris Tel : 01-39-52-73-08 dépôts et retraits :	DELAIS : En jours ouvrables	
	VISA	

TOURISME

AFFAIRES

Entrée / Séjour :

En l'absence d'une administration opérationnelle dans la plus grande partie du pays, sauf au Somaliland (partie nord ouest du pays), il n'existe pas, à l'heure actuelle, de représentation extérieure somalienne permettant l'obtention de visa avant d'entrer sur le territoire somalien. Toutefois, à l'arrivée dans certains aéroports du pays, un visa d'entrée délivré sur place contre le paiement d'une taxe peut être exigé du ressortissant étranger qui doit, dans tous les cas, être **muni d'un passeport en cours de validité.**

Info extraite le 12 11 2007 du Ministère Français des Affaires Etrangères



LEGALISATION

REMARQUES

--	--

AXIOME VISA, 14 Avenue De Bourgogne, 78450 Villepreux ☎ 01 34 61 03 91, 📠 01 34 61 01 53, ✉ contact@axiomevisa.fr 🌐 www.axiomevisa.fr
 Les délais et tarifs indiqués sont ceux du consulat et ne peuvent être de la responsabilité de 4V Services. Les urgences sont accordées par les consulats en fonction de leurs disponibilités. Les frais versés au consulat ne sont pas remboursables et ne présument pas du résultat de la démarche.

Document à joindre
à toute commande

B O N D E C O M M A N D E V I S A

▼ Inscrire ci-dessous le ou les Pays de destination

Informations Voyageur

M. Mme Melle

Prénom

Nom

N° Passeport

Nationalité

Téléphone

Mail

Commentaires

Informations Facturation / Livraison

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Contact

Téléphone

Mail

Code Imputation¹

► Délai : Normal Urgent Attention, si aucune case n'est cochée, le type de course par défaut est Normal

► Type de visa demandé : Tourisme Affaire

Date de Retour SOUHAITÉ du passeport²

Date de DÉPART du voyageur

Fin de Mission (Réservé Axiome Visa)

Réservé à Axiome Visa

Pays de destination	Dépôt	Retrait	Frais
Total			

▼ Règlement Chèque

Tarifs & options	Montant	Choix
Prestation		
Supplément Urgence		
Dispo Bureau		
Enlèvement Paris		
Livraison Paris		
Recommandé		
Chronopost		
Chronopost International		
Aéroport ^{9h / 18h}		
Aéroport Week end et hors bureau		
Total		

14, avenue de Bourgogne
78450 VILLEPREUX - FRANCE
Téléphone : 01 34 61 03 91
Fax : 01 34 61 01 53
contact@axiomevisa.fr
www.axiomevisa.fr

Date et signature :

J'accepte les conditions Générales de Vente
(dernière page du document)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

• 1 Service

AXIOME VISA (Groupe 4V services) réalise toutes les démarches, formalités administratives ou juridiques, prestation standard ou sur mesure, et met en œuvre tous les moyens pour satisfaire ses clients et leur faciliter l'obtention de leur Visa.

• 2 Responsabilité

Compte tenu de sa position intermédiaire entre ses clients et les organismes ou administrations, AXIOME VISA ne peut être tenue pour responsable du résultat des démarches entreprises, ni des conséquences d'éventuels incidents, retards, contretemps, pertes ou détériorations des documents confiés ou obtenus qui pourraient survenir à un moment quelconque et y compris lors de l'acheminement.

En aucun cas, la responsabilité de AXIOME VISA ne pourra être engagée.

En tout état de cause, la responsabilité de AXIOME VISA ne saurait excéder le montant de la prestation concernée.

• 3 Devis

Un devis peut être fourni à titre indicatif. Un devis précis peut être fait à l'examen direct des documents à traiter. Toutefois, les frais à engager auprès des organismes ne sont communiqués qu'à titre indicatif (voir paragraphe 5 concernant les frais).

• 4 Les Prix & Les Tarifs

Les prix des tarifs consulaires et des prestations, publics ou spécifiques, sont indicatifs et susceptibles de modifications.

Toutes prestations supplémentaires (téléphone, télécopie, expédition, enlèvement, livraison, conseil, secrétariat, etc) seront facturées en sus, suivant le tarif en vigueur.

• 5 Les Frais

Aucune avance des frais administratifs ou consulaires ne sera faite par AXIOME VISA.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour exécuter la mission confiée dès réception d'un acompte de 50% sur les frais à engager.

AXIOME VISA n'est pas responsable des variations sans avis préalable de ces frais. Les avances de frais sous quelque forme que ce soit (acompte, dépôt, provision ou autre) ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une rémunération ou d'un escompte.

• 6 Commande

Compte tenu des délais d'intervention particulièrement courts qui sont souvent demandés, les ordres ou commandes, passés à AXIOME VISA, peuvent l'être tout aussi bien par téléphone que par mail, télécopie ou courrier. AXIOME VISA, à l'examen de la demande, se réserve le droit de refuser la commande. Toute commande, même orale, entraîne l'entière acceptation des présentes conditions générales de vente.

• 7 Le Délai

Tout délai ne peut être communiqué qu'à titre indicatif et ne peut s'entendre qu'à partir du moment où AXIOME VISA a réceptionné, de son client ou de son intermédiaire (Employeur, Correspondant-Dépositaire, Agence de voyages, Transporteur, Transitaire ou autre) tous les documents nécessaires à l'exécution de la mission confiée, y compris le règlement.

• 8 Clause Pénale

De convention expresse, le défaut de paiement de nos prestations et des éventuels frais à réception de factures entraînera l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, avec un minimum de 20 euro, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires et de recouvrements éventuels. Cette somme sera due même si l'obligation principale a été en partie exécutée.

• 9 Election de juridiction

En cas de litige entre AXIOME VISA et ses clients ou correspondants- dépositaires régionaux, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent.